

Séance du 09 juin 2023

Alain GUÉRINET



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 JUIN 2023 à 20h00

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Etaient Présents : 20

Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET – Caroline MARTIN - Claude BAUDSON – MICHEL Florence - Thomas BERTRAND - Timothée CHILTE – Emmanuelle DANIEL - Jean-Claude DAUTOIS - Sébastien GOURDAIN - Sandrine GRESSIER - Ladislav JAKOVAC - Pierre-Bernard MSIKA-Lorraine PASTOL - Laure ROUX - Gérald MERLE - Virginie BAUDSON - Joël WYON

Absents : 7

Mesdames et Messieurs : Virginie COUTURE - Julie GAILLARD - Didier WERNERT – Josiane VANDRIESSCHE – Stéphane GENNARINO - Valérie GAROFALO - Ludivine SIX

Pouvoirs : 4

Madame COUTURE donne pouvoir à Madame MICHEL

Madame GRESSIER donne pouvoir à Madame MARTIN

Madame VANDRIESSCHE donne pouvoir à Monsieur MERLE

Monsieur WERNERT donne pouvoir à Madame TUQUET

Secrétaire de séance : Madame Florence MICHEL

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 20

Nombre de Conseillers votants : 23

Date de convocation : 03 Juin 2023

Date d'affichage : 03 Juin 2023

La séance est ouverte à 20h00. La réunion est accessible au public dans le respect des normes sanitaires.

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL :

- Élections des délégués titulaires et suppléants pour les sénatoriales du 24 septembre 2023

I. CONSEIL MUNICIPAL :**1) Élections des délégués titulaires et suppléants pour les sénatoriales du 24 septembre 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code électoral,

Vu le décret n°2023-257 du 06 Avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire IOMA23088397J du 30 Mars 2023,

Vu l'arrêté de Madame la Préfète du 16 Juin 2023 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du Département de l'Oise ;

Considérant que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, quinze délégués et cinq suppléants parmi les membres du conseil municipal ;

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R133 du code électoral composé par le Maire, Alain GUÉRINET, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir Monsieur Hubert CABORDEL, Monsieur Gérald MERLE, Monsieur Timothée CHILTE et Madame Florence MICHEL.

Monsieur le Maire a présenté la liste « Cires Réunis » composée de 15 délégués et 5 suppléants.

Le Maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de vote blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

La liste « Cires Réunis » a obtenu 23 voix (vingt-trois).

Le bureau électoral a proclamé élu au premier tour la liste « Cires Réunis » composée de 20 délégués :

- 1- Alain GUÉRINET
- 2- Caroline MARTIN
- 3- Hubert CABORDEL
- 4- Virginie COUTURE
- 5- Fabien DELVALLET
- 6- Florence MICHEL
- 7- Claude BAUDSON
- 8- Laure ROUX
- 9- Thomas BERTRAND
- 10- Josiane VANDRIESSCHE
- 11- Timothée CHILTE
- 12- Sandrine GRESSIER
- 13- Gérard MERLE
- 14- Virginie BAUDSON
- 15- Sébastien GOURDAIN
- 16- Lorraine PASTOL
- 17- Stéphane GENNARINO
- 18- Emmanuelle DANEL
- 19- Joël WYON
- 20- Christiane ANDIOLE

Les élus désignés délégués titulaires et suppléants ont tous accepté leur désignation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

CIRES-LES-MELLO, le 28 juin 2023

Le Maire,

Alain GUÉRINET

